

BIODIVERSITÉ DANS L'ESPACE BÂTI

L'EXEMPLE DU CENTRE D'ENTRETIEN DE LA BLÉCHERETTE

Les espaces verts dans le milieu bâti offrent souvent à la population leurs seuls contacts quotidiens avec la nature. Ces espaces jouent non seulement un rôle essentiel dans le bien-être et la qualité de vie des habitant·e·s, mais ils contribuent de manière substantielle à la biodiversité et à l'alimentation de l'infrastructure écologique vaudoise. Or, le potentiel de l'espace bâti est encore trop souvent sous-évalué, alors que les actions en faveur de la nature sont généralement simples à mettre en œuvre.



Mise en place d'un murgier

La DGMR et la Police cantonale, exploitantes du site de la Blécherette, se sont alliées en 2021 pour mettre en place plusieurs mesures en faveur de la biodiversité. Grâce aux efforts des équipes de terrain et avec l'appui de spécialistes de la nature, des nichoirs, des haies champêtres, des tas de bois et des prairies fleuries ont fait leur apparition autour des bâtiments.

MISE EN PLACE DE MURGIERS

La première – et la plus simple – des actions a été l'application généralisée de fauches extensives sur l'entier des zones vertes à la place du gazon. Parmi les nombreuses autres opérations menées ou celles qui verront le jour ces prochaines années, mentionnons la mise en place d'un murgier.

Ce « tas de pierres » constitue un aménagement très prisé des lézards : il fait office de bouclier pour une multitude de petits invertébrés qui y trouvent ombre et humidité. Mais attention, pour remplir sa fonction, un murgier doit être construit en respectant certains critères : choix de l'emplacement, profondeur du trou ou type de matériaux choisis.

SENSIBILISER LA POPULATION

Afin de sensibiliser plus largement la population, les actions en faveur de la nature doivent être accompagnées d'une communication adaptée à son public cible. Ici, la DGMR a opté pour des panneaux visuels simples afin d'expliquer aux collaboratrices et collaborateurs du site les différents aménagements et changements de pratiques.



Pose d'un panneau explicatif sur une zone herbeuse entretenue de manière extensive

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plan d'action biodiversité Vaud 2019-2030 comporte une mesure spécifiquement dédiée à la conservation et au développement de la biodiversité dans l'espace bâti (mesure S8). C'est dire si le renforcement de la nature en ville est devenu un véritable enjeu pour les politiques urbaines d'aujourd'hui et de demain.

Pour en savoir plus

CONTACT

DGMR – Direction générale de la mobilité et des routes
Division Entretien
Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
T 021 316 70 40 – info.dgmr@vd.ch